

A silhouette of a coal miner stands with their back to the camera, holding a pickaxe in their right hand. They are positioned against a vast, hazy landscape of rolling hills and a sky filled with large, white, fluffy clouds. The lighting is dramatic, with the sun low on the horizon, creating a strong backlight effect on the miner's silhouette.

LE CHARBON PREND DE L'ASSURANCE

Novembre 2017



**Les Amis
de la Terre
France**



INTRODUCTION

Nous le pensions derrière nous mais non, le charbon continue de se développer. Alors qu'il nous faudrait dès maintenant engager la fermeture des infrastructures charbon et engager des efforts sur les autres énergies carbonées, le secteur du charbon se consolide et pourrait même se développer à l'échelle mondiale : **1600 nouvelles centrales à charbon, pour une capacité totale de 840 GW, sont encore prévues aujourd'hui et leur construction entraînerait une hausse de 42,7% de la capacité totale actuelle.**

Comment en est-on arrivé là ? Bien entendu, les industriels du secteur sont les premiers coupables. Mais force est de constater que si le charbon continue de se développer et que sa fin n'a pas encore sonnée, c'est que le secteur financier le soutient toujours. **Parmi les piliers de l'industrie du charbon se trouvent les assureurs.**

Le nombre sans précédent d'inondations, d'ouragans et d'incendies dévastateurs en 2017 ont mis sur le devant de la scène la question de l'assurabilité du monde de demain. L'ex-PDG d'AXA, Henri de Castries, déclarait dès 2015 qu'*«une augmentation de 2°C de la température moyenne dans le monde peut encore être assurable, mais ce qui est certain, c'est qu'une hausse de 4°C ne l'est pas»*¹.

S'il est de leur devoir de gérer et prévenir les risques, les assureurs ont donc aussi un intérêt financier à s'attaquer à la question climatique. *«Non maîtrisés»*, les changements climatiques vont d'après l'assureur britannique Aviva *«rendre des parties considérables de l'économie non assurables, réduisant notre marché potentiels»*².

Si le suisse Zurich vient d'annoncer des réductions de ses soutiens, côté investissements et assurances, au secteur du charbon, 13 autres assureurs en ont déjà fait de même. **Quelle est la valeur des mesures adoptées et qu'en est-il des autres assureurs ? Ce sont les questions que nous nous sommes posées.**

De nombreux rapports et analyses ont déjà été publiés sur l'exposition et les politiques adoptées par les banques sur le secteur du charbon, mais peu d'études se sont penchées sur les soutiens que lui accordent les assureurs.

Les Amis de la Terre France ont donc eu envie de regarder de plus près la position des assureurs français sur ce secteur. Sont couverts AXA et SCOR, seuls assureurs à délivrer des produits d'assurances aux projets et entreprises du secteur du charbon, ainsi que AG2R la Mondiale, CNP Assurances, Covea, Groupama, MACIF et MAIF. Toutes

investissent potentiellement dans les énergies fossiles et le charbon.

Ce rapport n'a pas pour vocation de présenter l'intégralité des actions menées par les assurances françaises en matière climatique. Il porte plus particulièrement sur **les mesures qu'elles auraient publiquement annoncées sur le secteur du charbon**, ainsi que sur leur exposition aux 120 entreprises les plus agressives en termes de développement de nouvelles centrales à charbon. Avec 550 GW de nouvelle capacité prévue, ces entreprises représentent les deux tiers des 840 GW encore prévus dans le monde entier.

Afin de comparer ce qui est comparable, en particulier sur la question des assurances au secteur du charbon, le rapport confronte les mesures adoptées par AXA et SCOR avec celles adoptées par les autres principaux assureurs européens et internationaux. Ce rapport est complémentaire à d'une évaluation menée par 13 ONG dont les Amis de la Terre France sur les performances de 17 assureurs importants au niveau international sur les questions liées au charbon et aux changements climatiques³.

SOMMAIRE

4



LES ASSUREURS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rapport des Amis de la Terre France
Le charbon prend de l'assurance.
Novembre 2017

Coordination :
Lucie Pinson des Amis de la Terre France.

Rédaction :
Lucie Pinson des Amis de la Terre France.

Remerciements aux contributeurs et relecteurs :

Lorette Philippot, Cécile Marchand et Yann Louvel (Amis de la Terre France), Heffa Schücking et Katrin Ganswindt (Urgewald).

Données financières :
Profundo

Ce rapport est publié dans le cadre de la campagne Unfriend Coal

Unfriend **COAL**

Graphisme et Maquette :
Benjamin Granjon, ben.grjn@lilo.org

Relations presse :
Lucie Pinson des Amis de la Terre France,
06 79 54 37 15,
lucie.pinson@amisdelaterre.org

6



ÉTAT DES LIEUX DES ASSUREURS EUROPÉENS

8



LA GLOBAL COAL EXIT LIST ENTRETIEN AVEC URGEWALD

11



INVESTIR DANS LES DÉVELOPPEURS DE CHARBON

- 12** Zoom sur les développeurs charbon
- 15** Zoom sur les plus gros investisseurs français
- 16** Zoom sur les assurances
- 18** Zoom sur les bancassureurs

20



FERMER LES CENTRALES DES ACTEURS EUROPÉENS : L'ENGAGEMENT MIS AU DÉFI

LES ASSUREURS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Si les contributions prévues déterminées au niveau national - INDCs - étaient entièrement mises en œuvre par les gouvernements, les températures moyennes augmenteraient tout de même de 2,8 °C à horizon 2100. Et d'après le Climate Action Tracker Update, **les politiques adoptées par les gouvernements en novembre 2016 résulteraient en une augmentation de la température de 3,6 °C**⁴.

Avec une température moyenne de 1,2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, 2016 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée et les impacts des ouragans Harvey et Irma ont fait prendre conscience de l'extrême violence du monde dans lequel nous nous apprêtons à entrer si on ne fait rien pour contrôler les changements climatiques.

Selon les climatologues, une augmentation des températures de 3 °C se traduirait par une baisse significative de la production agricole et une croissance des épisodes meurtriers de vagues de chaleur urbains et de feux de forêt. Les glaces des deux pôles fondraient et le niveau des océans augmenterait d'environ 1 mètre tous les 20 ans, engendrant des millions de réfugiés fuyant les zones côtières. Ces phénomènes seraient certainement à l'origine de boucles de rétroaction négatives, telles que le dégel du permafrost dans les régions arctiques, qui rendraient alors impossible une stabilisation future du climat mondial.

Responsable de 43 % des émissions de CO₂ produites par la combustion des énergies fossiles, le charbon est également l'une des principales sources de pollution et tue environ 9 millions de personnes chaque année. Les études affirmant qu'**aucune nouvelle centrale à charbon ne doit être construite si nous souhaitons atteindre les objectifs climatiques adoptés dans l'Accord de Paris** se succèdent depuis plusieurs années⁵. Il faut

même engager dès maintenant la fermeture du parc existant afin de garantir la sortie totale du charbon par les pays industrialisés en 2030, par la Chine en 2040, et par les autres pays en développement en 2050⁶.

SAUVE QUI PEUT !

Les assureurs figurent parmi les plus importants acteurs de la gestion des risques dans notre société. Avec un montant total d'actifs d'environ 31 trilliards de dollars, elles représentent également le premier groupe d'investisseurs institutionnels dans le monde. De part leurs activités d'assurance et d'investissement, elles jouent ainsi un rôle majeur dans le développement industriel mondial.

Le rôle central des assureurs est de protéger leurs clients des impacts de potentielles catastrophes. Certains assureurs tels que Munich Re ont été parmi les premiers à alerter dès 1973 le public sur les risques posés par le changement climatique. De nombreux assureurs ont depuis souscrit aux objectifs de l'Accord de Paris. **«Le changement climatique représente un défi majeur pour l'humanité et les assureurs joueront un rôle de premier plan dans l'adaptation des sociétés et l'atténuation de ses effets»**, a déclaré l'association Insurance Europe en octobre 2015⁷.

Les assureurs n'ont pas seulement l'obligation morale de rendre leurs activités compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. Répondre aux risques climatiques est également dans leurs intérêts propres. Selon la Bank of England's Prudential Authority⁸, les assureurs sont confrontés à trois types de risques relatifs au changement climatique.



1. Risques physiques : les événements climatiques extrêmes tels que les ouragans, les incendies, les inondations que nous avons connus cette année sont la cause de pertes massives pour les assureurs. Si la plupart des assureurs pensent pouvoir graduellement s'adapter à ce risque en augmentant les primes, Standards & Poor's a cependant prévenu que **«le changement climatique pourrait aussi entraîner une soudaine hausse du risque et de la volatilité des pertes climatiques si certains points de bascule sont atteints»**.

2. Risques de transition : la transition vers une économie bas carbone réduit la valeur des entreprises à forte intensité carbone, entre autres des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz. Les assureurs reconnaissent eux-mêmes que leurs investissements dans ces entreprises pourraient devenir à court terme des actifs captés ou **«stranded assets»**.

3. Risques de responsabilité civile : les parties victimes de pertes causées par le chaos climatique essayent de plus en plus de tenir pour responsables les acteurs ayant contribué à ces pertes, et les risques de responsabilité civile de ces acteurs pourraient être couverts par les assureurs. Le Prudential Regulation Authority voit ce risque climatique **«comme étant de première importance pour les assureurs généralistes»**. Il note que les assureurs ont à ce jour essuyé des pertes de 85 milliards de dollars pour des plaintes en responsabilité relatives à l'amiante aux Etats-Unis.

LA CAPACITÉ À AGIR DES ASSUREURS

Prévenir les risques climatiques est leur devoir, leur intérêt, mais c'est aussi quelque chose qu'ils sont tout particulièrement armés pour faire : car sans leur couverture des multiples risques naturels, techniques, commerciaux et politiques liés au secteur du charbon, de nouvelles mines et centrales ne pourraient pas être construites et celles en opération devraient être fermées.

Les assureurs ne rendent pas publiques leurs activités en matière de souscription, et l'origine de l'assurance pour un projet spécifique demeure quasi toujours confidentielle. À la lumière des rapports sur *l'insurance intelligence* et des stratégies publicitaires choisies par les assureurs pour vendre leurs services, il apparaît néanmoins évident que **la plupart des grandes sociétés assurent des entreprises du secteur des énergies fossiles, et notamment pour des projets charbon**. Par exemple, Profundo a établi que parmi les 15 principaux assureurs généralistes européens, 11 d'entre eux sont très fortement engagés dans la souscription d'assurances pour les entreprises du secteur des énergies fossiles⁹. Parmi eux, les français AXA et SCOR.

Gérant en tout 31 trilliards de dollars¹⁰, les assureurs sont en capacité de contribuer à la redirection des flux financiers vers une économie décarbonée. **Si les 55 principaux assureurs en Europe et aux Etats-Unis décidaient de transférer les 590 milliards¹¹ qu'ils ont investi dans les entreprises des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, ils feraient plus que tripler les investissements actuels dans ce secteur**. La portée des géants de l'assurance ne doit pas être sous-estimée : les obligations et actions détenues par Allianz dans les entreprises des énergies fossiles représentent 59 milliards de dollars, soit le PIB de l'Uruguay.

Malheureusement, la plupart des assureurs n'ont pas encore assorti leur rhétorique climatique d'actions relatives au charbon et autres énergies fossiles.

ÉTAT DES LIEUX DES ASSUREURS EUROPÉENS

C'est en 2015 que les premières annonces des assureurs en matière de désinvestissement ont été faites et il a fallu attendre 2017 pour des annonces portant sur leurs activités assurantielles.

Les premiers engagements de désinvestissement du charbon pris par les assurances en 2015 sur le secteur du charbon ont visé à atténuer leur exposition directe aux risques climatiques, une forte exposition à un secteur de plus en plus risqué financièrement pouvant avoir un impact sérieux sur les profits générés par leurs investissements. A l'inverse, les assureurs renoncent à des marchés lorsqu'ils s'engagent à ne plus assurer certains secteurs d'activités, ici le charbon en raison de son impact sur le climat.

NE PLUS ASSURER DES PROJETS LIÉS AU CHARBON

Ne plus renouveler ou délivrer d'assurances liées à des projets d'infrastructures charbon (mines, centrales, infrastructures de transport, etc), existants ou nouveaux, est bien entendu une évidence. Sans assurance, ces projets ne peuvent voir le jour.

En avril 2017, AXA annonçait répliquer son critère de désinvestissement du secteur du charbon adopté en mai 2015 à ses activités d'assurances, excluant ainsi de ses soutiens assurantiels les entreprises qui tirent plus de 50 % de leurs chiffres d'affaires du charbon.

En septembre 2017, SCOR annonçait l'arrêt de certains types d'assurances à tous les projets de mines et centrales de lignite ainsi qu'aux nouveaux projets de mines de charbon - un engagement qui ne couvre donc pas la majeure partie des nouvelles centrales à charbon prévues ou déjà en développement.

Puis, Zurich annonçait en novembre 2017 l'arrêt des assurances aux nouvelles mines de charbon. Bien qu'extrêmement loin de répondre à l'urgence climatique, AXA, SCOR et Zurich sont aujourd'hui les seuls assureurs et de réassureurs à avoir pris des engagements portant non plus uniquement sur leurs investissements mais aussi sur les activités d'assurance.

DÉSINVESTIRE NE PLUS ASSURER LES PIRES ENTREPRISES DU SECTEUR DU CHARBON

Les mesures de désinvestissement peuvent contribuer voire même accélérer la transition vers une économie décarbonée, à condition d'être fondées sur des critères robustes. Tout d'abord, à moins d'être annoncées publiquement et de préférence de manière groupée afin d'impacter la valeur boursière des entreprises désinvesties, l'impact des mesures de désinvestissement se situe davantage dans l'engagement à ne plus accorder de nouveaux soutiens financiers que dans la vente des actions et non renouvellement des obligations détenues dans une entreprise. De plus, une bonne connaissance de l'industrie est indispensable afin de permettre l'adoption de critères dont on puisse calculer l'impact climat réel de leur application.

Les critères recommandés par les Amis de la Terre France et leurs partenaires tels que BankTrack et Urgewald, sont fondés sur cette connaissance du secteur du charbon (voir l'interview sur la Global Coal Exit List). Ils portent à la fois sur les activités d'investissements et d'assurances :

1 NE PLUS SOUTENIR LES ENTREPRISES QUI DÉVELOPPENT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES LIÉES AU SECTEUR DU CHARBON (MINES, CENTRALES, TRANSPORT, DISTRIBUTION, ETC.) ET SONT ACTIVES DANS LA VENTE ET L'ACHAT D'ACTIFS EXISTANTS.

> Empêcher la construction des 1600 centrales aujourd'hui toujours programmées est une priorité absolue. Loin de se diversifier et de tout faire pour aligner leurs activités avec un scénario de 1,5-2°C crédible et juste, les entreprises qui portent ces projets violent les objectifs de l'Accord de Paris, et ce quelques soient les activités qu'elles pourraient développer dans les énergies renouvelables.

Si toutes mériteraient d'être automatiquement exclues de tout soutien financier dès lors qu'elles ne renoncent pas à leurs plans de développement dans le charbon, la liste de ces entreprises est malheureusement encore longue : **la Global Coal Exit List identifie 225 entreprises qui prévoient d'étendre ou d'ouvrir de nouvelles mines et 282 autres qui prévoient de nouvelles centrales à charbon.** Doivent être en priorité exclues les 120 d'entre elles les plus agressives en termes de construction de nouvelles centrales. Ces entreprises représentent les deux tiers de la nouvelle capacité prévue. **Leur nom ayant été rendu public par l'ONG allemande Urgewald sur le site coalexit.org, les acteurs financiers ne pourront pas plaider l'ignorance et nier demain leur responsabilité dans les plans destructeurs de leurs clients.**

> **Aucune société d'assurance ne s'est engagée à ne plus soutenir les entreprises qui développent de nouvelles infrastructures charbon. L'adoption d'un tel engagement doit sans aucun doute devenir une priorité** pour tous les assureurs qui ont déjà pris des engagements sur le secteur du charbon et sur le climat : y manquer serait faire preuve d'une totale incohérence et remettrait en question leur crédibilité, efficacité et sincérité dans la lutte contre les changements climatiques.

2 NE PLUS SOUTENIR LES SOCIÉTÉS MINIÈRES QUI TIRENT PLUS DE 30% DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES DU CHARBON, ET LES ENTREPRISES QUI GÈNÈRENT PLUS DE 30% DE LEUR ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE CHARBON

> La majorité des acteurs financiers ayant pris des engagements de réduction de leurs soutiens au secteur du charbon ont adopté un seuil d'exposition au-delà duquel les entreprises ne pourraient plus bénéficier de leurs soutiens. Les seuils de 30 et 50 % sont les seuils les plus courants parmi les assureurs les plus importants.

Contrairement à SCOR, Allianz et Swiss Re qui n'investissent plus dans les entreprises exposées à plus de 30 % dans le charbon, AXA et Munich Re n'ont désinvesti que des entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaire du charbon. Zurich est encore moins avancé : l'entreprise a annoncé se désinvestir des entreprises exposées à plus de 50 % mais prévoit une période intermédiaire de deux ans pour ses clients actuels qui dépasseraient ce seuil.

À l'heure actuelle, seules AXA et Zurich appliquent leur critère d'exclusion à leurs activités d'assurance¹².

Au-delà du seuil retenu, le critère de référence est également d'une grande importance. **La majorité des assureurs mesurent l'exposition d'une entreprise au charbon à partir de la part du chiffre d'affaires tirée des activités dans le charbon. cependant, pour les producteurs d'électricité, se référer à la part de charbon dans le mix énergétique produit, comme Allianz et Zurich sont les seuls à le faire aujourd'hui, est beaucoup plus pertinent car mieux à même de refléter l'impact climatique d'une entreprise.** Par exemple, bien que RWE ne tire que 41 % de son chiffre d'affaires de ses activités dans le charbon, et échappe donc à la majorité des politiques adoptées, l'entreprise produit 54 % de son électricité à partir de charbon.

Parmi les entreprises en retard comparées à leurs pairs, et donc extrêmement en retard comparé à ce que requiert la science climatique pour ne pas dépasser les objectifs de 1,5-2°C se trouvent notamment les assureurs américains, le britannique Aviva qui affirme ne pas être très présent dans les assurances au charbon, mais n'a désinvesti que de deux entreprises, et enfin l'italien Generali dont la position sur le charbon est incertaine¹³.

3 NE PLUS SOUTENIR LES ENTREPRISES QUI PRODUISENT PLUS DE 20 MILLIONS DE TONNES DE CHARBON PAR AN OU ONT UNE CAPACITÉ INSTALLÉE SUPÉRIEURE À 10 GW.

L'adoption d'un critère d'exclusion fondé sur le pourcentage d'exposition au secteur du charbon est une première étape importante. Cependant, un tel critère ne mesure que l'importance relative du charbon dans l'ensemble des activités d'une entreprise. Il ne permet pas de juger de l'impact réel des activités charbon d'une entreprise sur le climat, qui lui dépend de l'ampleur de ces activités.

30 entreprises représentent plus de la moitié de la production mondiale annuelle. Si une vingtaine de ces 30 entreprises tirent moins de 30 % de leurs revenus du charbon, 11 d'entre elles en tirent plus de 50 %. De même, **plus de la moitié de la capacité mondiale charbon installée est détenue par 31 entreprises, dont un tiers uniquement environ génère moins de 50 % de leur électricité à partir de charbon. Et environ une moitié seulement des 120 développeurs de charbon génèrent plus de 30 % de leur électricité à partir de charbon.**

Les assureurs doivent donc adopter un seuil absolu d'exclusion : 20 millions de tonnes de charbon pour les sociétés minières ou des capacités de production d'électricité supérieures à 10 GW. À ce jour, aucune ne l'a fait.



LA GLOBAL COAL EXIT LIST

ENTRETIEN AVEC URGEWALD

urgewald



HEFFA SCHÜCKING

Heffa Schücking est la fondatrice et directrice de l'ONG de défense des droits humains et de l'environnement urgewald. En 1994, Heffa est devenu la première récipiendaire allemande du Goldman Environmental Prize. En 2010, elle a aussi reçu le prix Solbach-Freise pour le courage civil et le Prix Utopia dans la catégorie « Individus Exemplaires ».



KATRIN GANSWINDT

Katrin Ganswindt travaille pour Urgewald depuis 2011, d'abord en soutien à la campagne antinucléaire sur l'agence allemande de crédit à l'exportation avant de se concentrer progressivement sur le désinvestissement du charbon. Elle a analysé avec Heffa le portefeuille du Fonds de pension du gouvernement norvégien, en préparation de la campagne qui a finalement conduit celui-ci à désinvestir plus de 4 milliards d'euros - le plus gros désengagement du charbon jusqu'alors. Elle est maintenant l'une des deux principales chercheuses de la Global Coal Exit List.

Urgewald a récemment publié une liste de 120 entreprises qui développent de nouvelles centrales à charbon. Qui sont ces 120 développeurs de charbon ?

Heffa Schücking : Il est prévu que la capacité des centrales au charbon passe de 0 MW à 17 000 MW en Égypte, et de 250 MW à 15 960 MW au Pakistan. Ces centrales sont d'autant plus dangereuses qu'elles poussent de nouveaux pays à entrer dans un cycle de dépendance au charbon. Au total, ces 120 entreprises représentent environ les deux tiers de la nouvelle capacité charbon prévue dans le monde. Et désinvestir de ces 120 entreprises est une action faisable pour tous les investisseurs, y compris pour ceux qui entament tout juste leur mouvement de désinvestissement.

Katrin Ganswindt : Notre liste des 120 développeurs de charbon - *The 120 Coal Plant Developers List* - n'inclut pas toutes les entreprises qui prévoient de nouvelles centrales au charbon, mais elle recueille les acteurs les plus importants et les plus agressifs dans les différentes régions du globe. Bien entendu, y sont inscrites celles qui prévoient de développer leur production à hauteur de plus de 3 GW chacune. Ensemble, ces 55 compagnies représentent plus de 50 % du total de l'expansion planifié dans ce secteur. Mais nous mettons également en avant les entreprises qui opèrent dans les "frontier countries", ces pays où la capacité charbon est encore réduite, mais où des plans d'expansion massifs du secteur sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre. C'est notamment le cas du Pakistan, du Vietnam, de l'Égypte et du Zimbabwe. Enfin il s'agit des entreprises qui souhaitent développer le charbon dans des pays qui disposent déjà d'une flotte de centrales au charbon surdimensionnée et où les plus gros efforts en termes de sortie du charbon sont à mener, tels que l'Allemagne ou la Pologne, mais aussi le Japon, l'Inde et l'Afrique du Sud.

Sont-elles les seules entreprises sur lesquelles l'attention des banques et des investisseurs doit se porter ?

H.S. : La science du climat nous indique que les émissions de gaz à effet de serre doivent entamer leur phase de déclin d'ici 2020 puis diminuer de 50 % chaque décennie. Sachant que chaque nouvelle centrale au charbon serait source d'émissions pour les décennies à venir, désinvestir des « développeurs de charbon » est assurément une priorité. Mais cette action seule n'est pas suffisante. Si nous voulons sérieusement infléchir la courbe des émissions jusqu'à atteindre 1,5 °C, les banques et les investisseurs doivent sortir complètement de l'industrie du charbon.

K.G. : Dans notre « Liste globale de sortie du charbon » - *Global Coal Exit List* - nous identifions 775 entreprises du secteur du charbon et plus de 1 000 filiales. Les deux tiers sont des entreprises exploitant des mines de charbon ou produisant de l'électricité à partir du charbon. Le dernier tiers regroupe toute sorte de sociétés, spécialisées dans le charbon, mais qui sont souvent les oubliées de cette industrie : les entreprises engagées dans l'exploration, la transformation, les échanges commerciaux, le transport, l'équipement, l'ingénierie, la finance, etc.

H.S. : La *Global Coal Exit List* est la première liste exhaustive des entreprises appartenant à l'industrie du charbon et elle a été conçue comme une « To-Do List » de désinvestissement pour l'industrie financière. Celle-ci doit assurément faire mieux que ce qu'elle promet aujourd'hui car à l'heure actuelle, même les meilleures actions de désinvestissement couvrent uniquement une petite partie de l'industrie.

Le travail que nécessite la réalisation d'une telle liste paraît colossal. Pourquoi ce choix et qu'attendez-vous de la publication de ce rapport ? Pensez-vous que le secteur financier s'appropriera cet outil ?

H.S. : Cette publication a en effet requis un travail exceptionnel. Premièrement, pour identifier cet ensemble d'entreprises, ensuite pour lire une quantité de rapports annuels et de documents de places boursières afin de déterminer les parts des revenus attribuables au charbon ou de comprendre certaines structures d'entreprise complexes.

Nous nous sommes tout d'abord rendu compte de la nécessité de développer ce type d'outil au cours de notre campagne sur le Fonds de pension du gouvernement norvégien. Nous avons réalisé que les investisseurs se reposent sur des définitions erronées de l'industrie. Pour eux, l'industrie du charbon se limite à un petit groupe de sociétés dont les principaux revenus proviennent des mines de charbon. Ils ne pensent pas aux centrales dans lesquelles brûle le charbon ni à des entreprises minières diversifiées comme Glencore, alors même que ce dernier préside la *World Coal Association* et est le 8ème producteur de charbon mondial. Selon nous, le désinvestissement doit prendre en compte la totalité de l'industrie du charbon.

Ainsi, après d'intenses recherches sur le charbon, nous avons construit trois critères afin de déterminer si une entreprise devait ou non figurer dans la liste. Nous avons sélectionné les entreprises qui répondaient à au moins l'une des trois conditions suivantes : 30 % des revenus de la société ou de sa production électrique repose sur le charbon ; elle prévoit de développer sa capacité de production d'électricité charbon ou son activité minière dans le charbon ; elle fait partie des principaux producteurs de charbon ou opérateurs de centrales au charbon. Pour ce dernier critère, nous avons utilisé un seuil très élevé. Ou bien la production annuelle de charbon dépasse 20 millions de tonnes, ou bien l'entreprise opère plus de 10 000

MW de capacité électrique basée sur le charbon.

K.G. : En élaborant des critères clairs et capables de définir l'industrie du charbon, nous souhaitons alimenter les discussions sur l'impact divestment. Une avancée pourrait être que tous les investisseurs présentent les critères qui guident leur politique de désinvestissement, au lieu de seulement annoncer aujourd'hui qu'ils désinvestissent du charbon - alors qu'en réalité personne ne sait de quoi ils désinvestissent et donc quels sont les impacts de ce désinvestissement. Nous connaissons déjà des institutions financières qui veulent utiliser notre liste, et nous avons la certitude que dorénavant plus personne ne pourra se revendiquer investisseur responsable sans en faire de même.

Revenons aux 120 entreprises "développeurs" de centrales à charbon. Les investisseurs français sont exposés à seulement 49 d'entre elles. Ce nombre n'est pas très élevé, doit-on en conséquence s'en satisfaire ?

K.G. : 49 sur 120 est un chiffre élevé. Rappelons qu'il s'agit de sociétés qui ont prévu d'installer de nouvelles centrales à charbon sur une planète qui souffre déjà du changement climatique ! D'autant plus que la construction de ces nouvelles centrales requiert constamment de nouvelles entrées d'argent. Leur financement par les banques et les investisseurs s'avère donc d'importance vitale pour ces projets.

H.S. : Ces investisseurs français poussent collectivement vers un monde plus chaud de 4°C. La France est fière de la réussite de l'Accord de Paris sur le Climat, ses investisseurs doivent donc désormais arrêter de le fragiliser. Quand l'industrie de la finance parle du climat, toute la discussion porte sur les stranded assets et les risques financiers que le changement climatique posent pour l'industrie. Il n'est jamais question de comment l'industrie elle-même met en péril nos chances de conserver un monde viable à travers ses investissements.

RWE figure en tête de liste des entreprises financées par les investisseurs français. Doivent-ils se désengager de cette entreprise ou user de leur influence pour pousser l'entreprise à transformer son activité ?

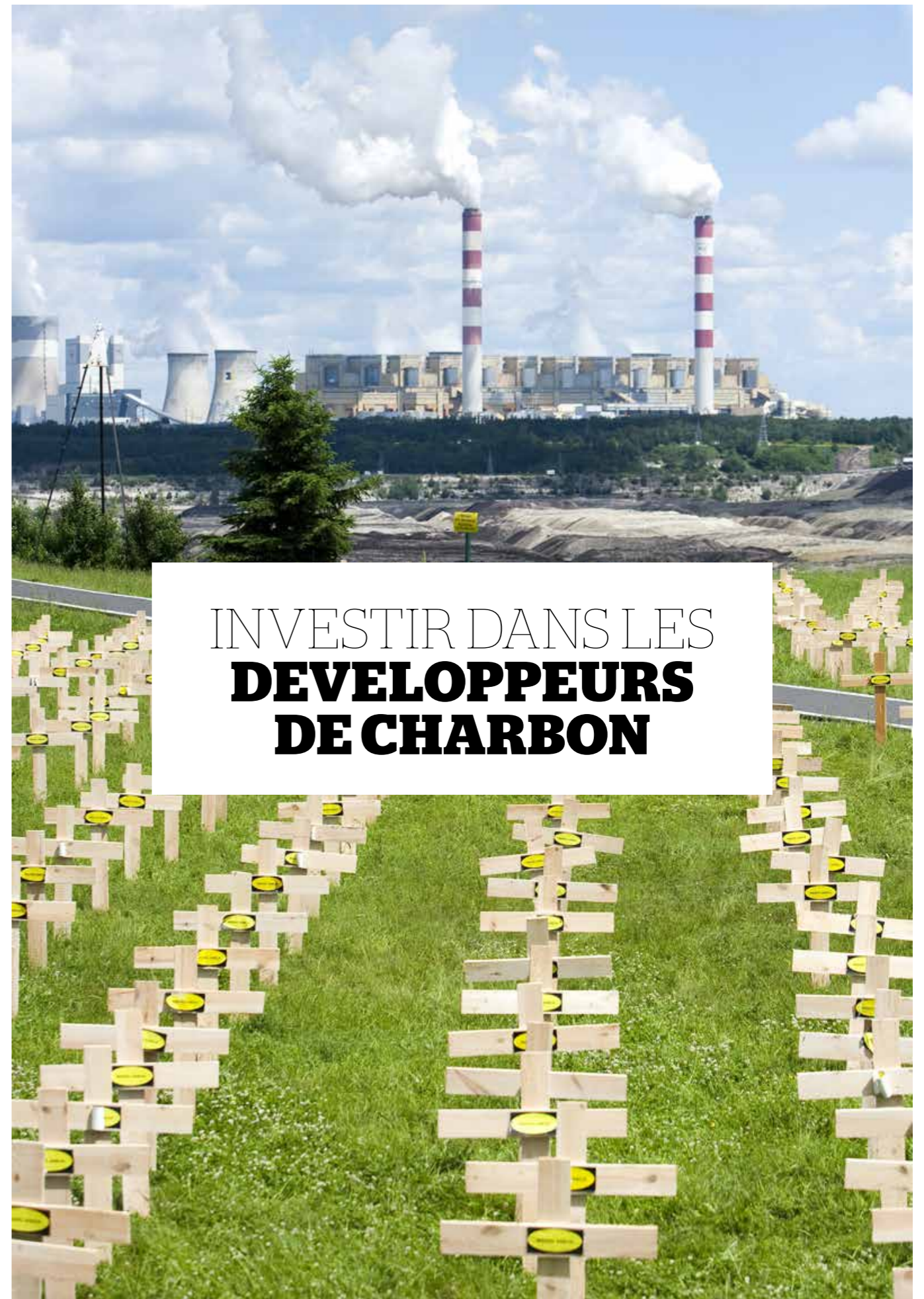
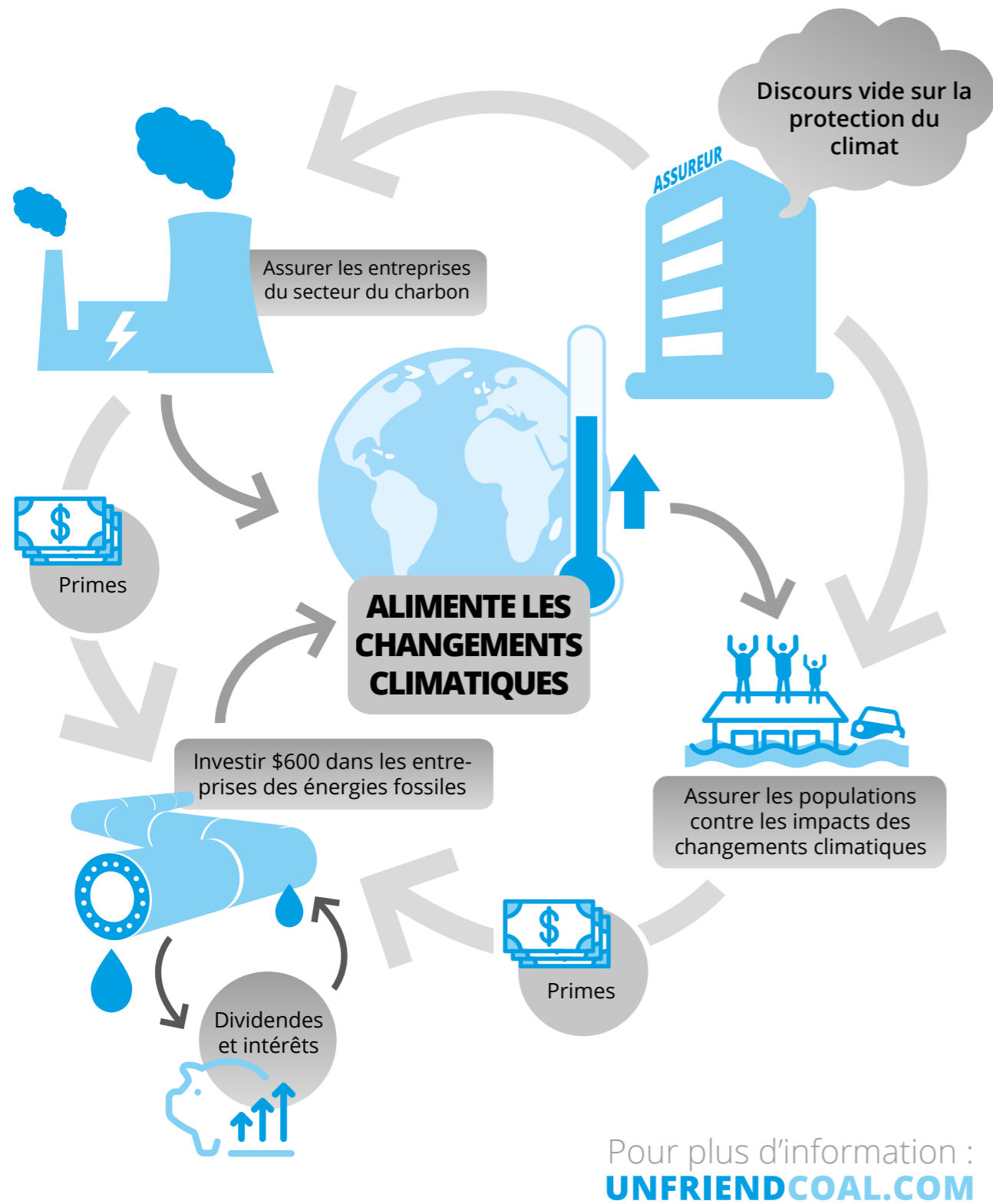
H.S. : RWE produit 54 % de son électricité dans des centrales au charbon, elle est le plus gros émetteur de CO2 européen et elle menace les objectifs climatiques de l'Allemagne et de l'Europe. Clairement, cette entreprise doit être l'une des premières cibles du désinvestissement.

K.G. : L'Allemagne est censée être un pays en cours de transition énergétique, mais des entreprises comme le leader européen du charbon RWE essayent de bloquer la transition vers les énergies renouvelables. En ignorant les transformations évidentes que connaît son industrie, RWE met également en danger ses employés : plus l'entreprise nie l'inévitabilité de la sortie du charbon, moins il restera de temps pour garantir aux travailleurs une transition socialement juste.

Je pense que RWE menace l'économie allemande en s'entêtant à poursuivre leurs projets dans le charbon. Même RWE a dû séparer ses activités dans le transport et les renouvelables en créant Innogy afin d'endiguer la chute brutale de sa valeur de marché.

À ce jour, rien n'indique que les formes traditionnelles d'engagement des investisseurs forcent RWE à abandonner son modèle économique fondé sur les énergies fossiles. Les investisseurs français pourraient choisir de désinvestir en premier lieu, puis de proposer à RWE de revenir le jour où sera mis sur pied un plan de sortie du charbon et que des investissements seront attendus pour financer la transition écologique et sociale ou pour restaurer les mines à leur état d'origine.

INVESTIR DANS LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET EN ASSURER SES IMPACTS ?



ZOOM SUR | LES DÉVELOPPEURS DE CHARBON

32 investisseurs français ont été identifiés par Profundo comme détenant des actions et obligations dans 49 des 120 entreprises sélectionnées, pour un montant total de 2764 millions de dollars.

Aucun investissement ne fut trouvé dans 71 entreprises. Cependant, l'absence de données ne garantit pas l'absence d'investissements français dans ces entreprises (voir l'encadré méthodologie).

86 % de ces investissements, d'un montant total de 2 376 millions de dollars, sont concentrés dans 15 entreprises. Avec un total de 1,6 milliards de dollars, les 5 premières entreprises comptabilisent 60 % des investissements totaux trouvés dans la recherche.

Top 15 des entreprises recevant le plus d'investissements des acteurs français (en million de dollars)

| Rang | Entreprise | Actions | Obligations | Total |
|--------------|------------------------|---------|-------------|-------------|
| 1 | RWE | 453 | 313 | 766 |
| 2 | AES Corporation | 80 | 245 | 325 |
| 3 | First Quantum Minerals | 21 | 215 | 236 |
| 4 | Eskom Holdings | | 188 | 188 |
| 5 | PGE | 137 | | 137 |
| 6 | Inter RAO | 99 | | 99 |
| 7 | PLN Persero | | 97 | 97 |
| 8 | CEZ | 65 | 18 | 83 |
| 9 | Marubeni Corporation | 72 | | 72 |
| 10 | Tauron Group | 22 | 49 | 71 |
| 11 | Adani Group | 8 | 60 | 68 |
| 12 | Uniper | 66 | | 65 |
| 13 | POSCO | 61 | | 61 |
| 14 | KEPCO | 55 | | 55 |
| 15 | NTPC | 10 | 43 | 53 |
| TOTAL | | | | 3132 |

Sont présentes dans les investissements français 8 entreprises européennes qui prévoient de développer de nouvelles mines et centrales à charbon en Europe.

5 d'entre elles sont parmi les 15 entreprises ayant reçu le plus d'investissements français : les allemands RWE et Uniper, les polonais Tauron et PGE, et le tchèque CEZ. Inutile de préciser que leurs projets de développement du charbon en Europe sont non seulement incompatibles avec une trajectoire mondiale de 1,5 - 2°C, mais ils mettent en plus en péril la capacité de l'Union européenne à tenir ses engagements climatiques et à répondre à son devoir en termes d'équité.

- Si le plus gros développeur de charbon européen, le polonais PGE (5 260 MW de capacité prévue), est dans le top 5 des entreprises ayant reçu le plus d'investissements français, l'allemand RWE capte à lui seul plus de 27 % des investissements totaux trouvés dans les entreprises recherchées. Les deux détiennent les centrales à charbon les plus polluantes d'Europe. Et contrairement à d'autres très grands producteurs d'électricité européens, comme Engie et EDF, RWE campe sur son intention de développer de nouvelles centrales en Allemagne et en Hongrie (voir l'interview).

Au-delà de l'Europe, figurent aussi dans le top 15 des entreprises comme Adani et NTPC dont les projets de mines et de centrales à charbon menacent des sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

- Adani est une entreprise indienne qui produit 11 millions de tonnes de charbon par an et détient des centrales d'une capacité totale supérieure à 10 GW. Si Adani prévoit de construire 6 949 MW de nouvelle capacité, l'entreprise est surtout connue pour son projet de mine, Carmichael, en Australie. D'une capacité d'exportation de 60 millions de tonnes de charbon, le projet de mine de Carmichael ne contribuerait pas seulement à émettre chaque année plus de 128 millions de tonnes de CO2 (plus que la Belgique ou le Vietnam et plus du tiers des émissions de la France), mais accélérerait dramatiquement la détérioration de la Grande barrière de corail¹⁴.



Top 15 des entreprises recevant le plus d'investissements des acteurs français (en million de dollars)

- Avec déjà plus de 40 GW de capacité charbon installée, NTPC est un des plus gros développeurs de charbon avec plus de 38 GW de nouvelle capacité prévue : son projet de centrale de Rampal au Bangladesh menace aujourd'hui la plus grande mangrove au monde, les Sunderbans.

Se trouvent aussi parmi les 15 premiers bénéficiaires des investissements français des entreprises peu connues pour leurs activités dans le secteur du charbon. Pourtant, certaines d'entre elles prévoient la construction de centrales dans de nombreux pays du monde dont ils ne sont pas originaires, voire dans des pays dits "frontières" où le charbon est absent ou presque du mix énergétique. Alors que la science climatique indique qu'il nous faudra fermer des centrales à charbon existantes avant la fin de leur durée de vie moyenne, en construire de nouvelles dans des pays non dépendants au charbon est un non-sens total.

- La société canadienne First Quantum Minerals est présente dans la liste des 120 développeurs de charbon en raison de son implication dans un projet de centrale à charbon dans un pays frontière : le Botswana. D'après le Global Plant Tracker, le Botswana n'a une capacité de charbon installée que de 600 MW, mais des entreprises, principalement d'origine étrangère, prévoient de construire plusieurs centrales à charbon d'une capacité totale de 4 300 MW. Le charbon qui serait utilisé est de très mauvaise qualité, similaire à celui trouvé dans le bassin du Waterbeg en Afrique du Sud, où une partie l'électricité qui sera produite au Botswana serait exportée. Un de ces plus gros projets, d'une capacité de 600 MW, est celui porté par le canadien First Quantum Minerals, exposé à plus de 51 % au secteur du charbon.

- De l'autre côté de la frontière du Botswana se trouve Marubeni et la centrale à charbon de Thabametsi, un projet porté par Engie jusqu'à ce que la mobilisation citoyenne pousse l'entreprise française à s'en retirer en 2015. D'après le site internet du conglomérat japonais, Marubeni a des activités dans « les matériaux alimentaires, les produits alimentaires, le textile, les matériaux, les pâtes et papiers, les produits chimiques, l'énergie, les métaux et ressources minérales, les machines de transport, y compris le commerce offshore. » Très diversifié, Marubeni n'en reste pas moins le 26ème plus grand développeur de centrales à charbon dans le monde avec plus de 5865 MW de nouvelle capacité prévue. La société joue un rôle moteur dans la construction de nouvelles centrales à charbon au Botswana, en Égypte, en Indonésie, au Japon, en Mongolie, au Myanmar, aux Philippines, au Vietnam et aussi donc en Afrique du Sud.

Avec des investissements également dans Eskom, le producteur d'électricité sud-africain et le plus gros développeur de charbon en Afrique avec 9440 GW de nouvelle capacité prévue, la France joue un rôle clé dans le développement de projets destructeurs dans une région qui souffre déjà fortement des impacts des changements climatiques. L'Afrique du Sud est pourtant une des entreprises où les efforts en termes de transformation du secteur énergétique et de sortie du secteur du charbon sont les plus urgents et les plus importants.

GESTION POUR TIERS : DÉSINVESTIR POUR PROTÉGER SES CLIENTS ET LE CLIMAT

Les difficultés à définir les montants d'investissement attribuables aux activités assurance soulèvent la question du partage des responsabilités entre les gestionnaires d'actifs et les détenteurs d'actifs pour lesquels ces actifs sont investis.

Les gestionnaires d'actifs sont d'ordinaire prompts à lever le prétexte de la gestion pour tiers afin de défendre leur inaction en matière climatique : d'après eux, gérant des fonds dont ils ne sont pas propriétaires, ils ne pourraient pas y appliquer des critères d'exclusion. Ceci démontre en réalité un manque de volonté de la part des gestionnaires d'actifs. Tous conseillent à minima leurs clients et certains clients délèguent à leurs gestionnaires le choix de la direction des investissements. Certains participent à la définition des grandes orientations, mais il est improbable qu'un client discute précisément du nom des entreprises dans lesquels il souhaite investir. A minima, tout gestionnaire d'actif peut s'engager à proposer à tous ses clients l'application de mesures d'exclusion du secteur du charbon.

De plus, si les gestionnaires d'actifs justifient leur inaction en levant leur devoir fiduciaire, leurs obligations de préserver les intérêts de leurs clients devraient au contraire les inciter à se désinvestir immédiatement des quelques 700 entreprises identifiées dans la

Global Coal Exit List. Non seulement la rentabilité du charbon est mise à mal dans un contexte d'urgence climatique mais un nombre croissant de régulateurs et d'investisseurs déclarent que les critères ESG doivent être intégrés dans toutes les pratiques afin de protéger les intérêts financiers à long terme.

Exclure la gestion d'actifs pour tiers de ses engagements peut avoir des conséquences majeures. En effet, si Allianz a adopté un seuil d'exclusion plus ambitieux qu'AXA et Zurich, le géant de l'assurance allemand n'applique pas sa politique sur le charbon au trilliard de dollars d'actifs gérés pour des tiers. Zurich lui affirme l'appliquer aux actifs gérés pour comptes propre et tiers. **Quant à AXA, les actifs gérés pour des tiers par AXA IM sont couverts par la politique charbon au niveau du groupe, mais les 336 milliards d'euros d'actifs gérés pour tiers par AllianceBernstein - 28 % des actifs totaux gérés au niveau du groupe - y échappent¹⁶.**

METHODOLOGIE

La majorité des données identifiées dans ce projet proviennent de Thomson Reuters Eikon. Seulement quelques transactions ont pu être identifiées à travers les rapports et les documents publics des entreprises. Cela a des retombées importantes sur un potentiel dialogue avec les institutions financières figurant dans cette publication, principalement en ce qui concerne la transparence des pratiques d'investissement, et la manière dont ces pratiques correspondent aux politiques décidées au niveau du groupe et qui couvrent en théorie leurs pratiques d'investissement.

Il n'a pas été toujours possible d'identifier où étaient gérés les fonds levés à travers les activités d'assurance. Par exemple Groupama déclare que ses actifs sont gérés par Groupama Asset Management. D'autres ne l'indiquent pas, par exemple Natixis Assurance. Dans ce cas, la recherche présentée ici part de l'hypothèse que ces fonds sont gérés par le gestionnaire d'actifs du groupe. Dans certains cas, comme celui de CNP Assurances, il est possible d'identifier les gestionnaires d'actifs, sans pour autant remonter

Il n'a pas été possible de déterminer au cours de la recherche si les liens financiers identifiés avec les entreprises du secteur du charbon sélectionnées avaient lieu au nom du compte du groupe ou pour un compte tiers. Sauf indication contraire et lorsqu'un assureur ne possède pas de branche de gestion d'actifs, l'exposition rapportée aux 120 développeurs de charbon est celle du groupe, comprenant les actifs gérés pour compte propre et pour compte tiers.

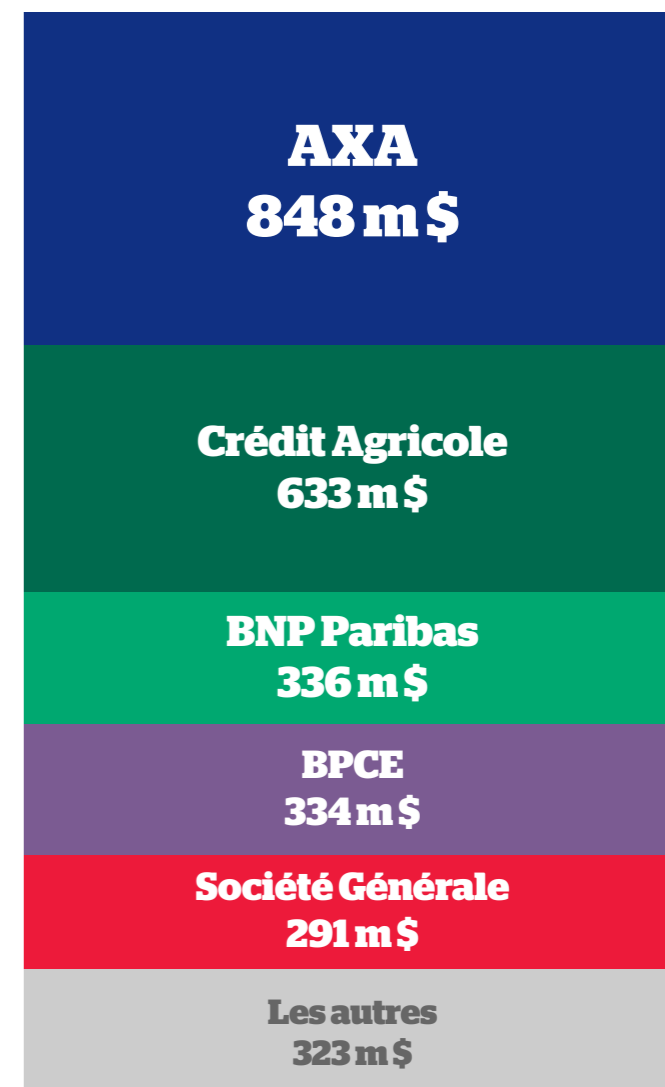
ZOOM SUR | LES PLUS GROS INVESTISSEURS FRANÇAIS

Avec 2550 millions de dollars d'investissements dans les entreprises recherchées, les banques et assureurs détiennent 93 % des actions et des obligations achetées par des investisseurs français.

Les 4 premiers groupes bancaires suivent AXA en termes de montant. A eux 5, ils investissent 2441 millions de dollars dans les 120 développeurs de charbon, soit 88 % des investissements totaux de la France. AXA et Crédit Agricole représentent à eux seuls 54 % des investissements totaux trouvés pour la France¹⁵, dont 30 % pour AXA seule.

Certaines sociétés d'assurance sont aussi des gestionnaires d'actifs. Les filiales de gestion d'actifs d'AXA, AXA IM et AllianceBernstein, gèrent ensemble les fonds d'AXA ainsi que des fonds pour des tiers. A l'inverse, les grandes banques françaises sont également actives dans le secteur de l'assurance. Nous montrons ci-dessous, à titre d'indication, l'estimation des montants attribuables aux branches assurances de ces acteurs, avec le pourcentage d'actifs qui leur sont attribués.

Les investissements totaux des 4 groupes bancaires et AXA via cette approche s'élevaient à un montant de 1131 millions de dollars. Bien que le classement change, étendu à tous les investisseurs, les 4 groupes bancaires et AXA demeurent les plus gros investisseurs français dans les 120 développeurs avec cette approche. La gestion des fonds levés par les activités d'assurance peut être différente de celle qui se dégage au niveau de la branche de gestion d'actifs dans son ensemble. Les montants ci-dessous ne sont donnés qu'à titre d'indication.



Exposition des 5 premiers investisseurs français aux 120 développeurs de charbon (en millions de dollars)

| Rang | Investisseur | Obligations | | Actions | | Total | |
|--------------|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | Entreprises | Valeur | Entreprises | Valeur | Entreprises | Valeur |
| 1 | AXA | 14 | 459 | 32 | 389 | 36 | 848 |
| 2 | Crédit Agricole | 17 | 411 | 34 | 322 | 40 | 633 |
| 3 | BNP Paribas | 12 | 49 | 26 | 287 | 31 | 336 |
| 4 | BPCE Group | 11 | 295 | 22 | 39 | 29 | 334 |
| 5 | Société Générale | 1 | 25 | 15 | 267 | 15 | 291 |
| Total | | 22 | 1238 | 42 | 1203 | 49 | 2441 |

Exposition estimée des branches assurances aux développeurs de charbon (en millions de dollars)

| Rang | Assureur | % des actifs du groupe | Obligations | Actions | Total |
|--------------|----------------------------|-------------------------------|-------------|------------|-------------|
| 1 | Crédit Agricole Assurances | 75,2% | 309 | 167 | 476 |
| 2 | AXA | 88,0% (AXA IM), 20,8% (AB) | 136 | 233 | 369 |
| 3 | Natixis Assurances | 36,2% | 107 | 14 | 121 |
| 4 | Société Générale | 28,8% | 7 | 77 | 84 |
| 5 | BNP Paribas Cardiff | 24,1% | 12 | 69 | 81 |
| Total | | | 608 | 589 | 1131 |

Les assureurs français ont investi 926,3 millions de dollars d'investissements dans les développeurs de charbon, soit 33,5 % de tous les investissements trouvés dans la recherche.

AXA

AXA arrive sans surprise en tête, avec plus de 91 % des investissements totaux trouvés pour les assureurs. Cette forte exposition démontre les failles de sa politique adoptée en mai 2015 et renforcée par la suite en 2017 :

- Avec 848 millions de dollars investis dans les développeurs de charbon depuis 2015, AXA partage les responsabilités dans le développement de nouvelles centrales à charbon.** Postuler un délai nécessaire d'entrer en application de sa politique n'infirmes pas cette conclusion : en effet, c'est 725 millions de dollars qui ont été investis depuis 2016. Le seuil de 50 % fondé sur la part du charbon dans le chiffre d'affaires est donc un critère insuffisant.
- Avec 562 millions de dollars investis dans les développeurs de charbon, AllianceBernstein est responsable de 70 % des investissements totaux d'AXA dans ces entreprises.** Près de 70 % des actifs gérés par AllianceBernstein le sont pour des tiers et il serait possible de voir dans la surexposition d'AB aux développeurs de charbon le fait que la politique adoptée en mai 2015 ait été étendue, début 2017, aux actifs gérés pour des tiers par AXA IM mais pas à ceux gérés pour des tiers par AB
- Des investissements, par des filiales hors AB, ont aussi été trouvés depuis 2016 dans des entreprises exposées à plus de 50% au charbon et qui auraient donc dû être désinvesties.** Parmi elles les polonais PGE et Tauron, mais aussi les entreprises indiennes NTPC (38 GW de nouvelle capacité prévue), NLC India Ltd (ex-Neyveli Lignite Corp Ltd, 6810 MW) et JSW Energy Ltd (4140 mW). Cela questionne donc sur l'application par AXA de sa politique.

AG2R ET GROUPAMA

AG2R La Mondiale et Groupama, dont les fonds sont respectivement gérés par AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs et Groupama Asset Management, n'ont pris aucun engagement sur le secteur du charbon mais font valoir une stratégie d'engagement auprès des entreprises dont elle actionnaire. Groupama ne citant cependant dans ces documents d'entreprises¹⁷ que les banques comme interlocuteurs sur ce sujet.

Mais si AGR2 La Mondiale n'est exposée qu'à deux entreprises, le tchèque CEZ et RWE dont il détient des actions pour un montant de près de 14 millions de dollars, Groupama détient des actions et surtout des obligations d'une valeur totale de 42 millions de dollars dans pas moins de 17 développeurs de charbon. Si AG2R La Mondiale doit faire les preuves de son approche en s'engageant à désinvestir de RWE si celui-ci ne renonce pas d'ici fin 2018 à ces plans de développement du charbon en Europe, Groupama doit au plus vite adopter une politique de désinvestissement du secteur du charbon.

COVEA

Covéa, le groupe d'assurance qui englobe MAAF, MMA and GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) n'affiche pas de politique précise en matière d'investissement. Des investissements en actions d'un montant de 11 millions de dollars ont été identifiés dans les entreprises asiatiques Tenaga Nasional, POSCO et KEPCO, ce dernier prévoyant à lui seul plus de 10 GW de nouvelle capacité charbon en Asie (Corée du Sud, Indonésie, Philippines, Vietnam) mais aussi en Afrique australe (Botswana, Afrique du Sud, Swaziland).

MACIF

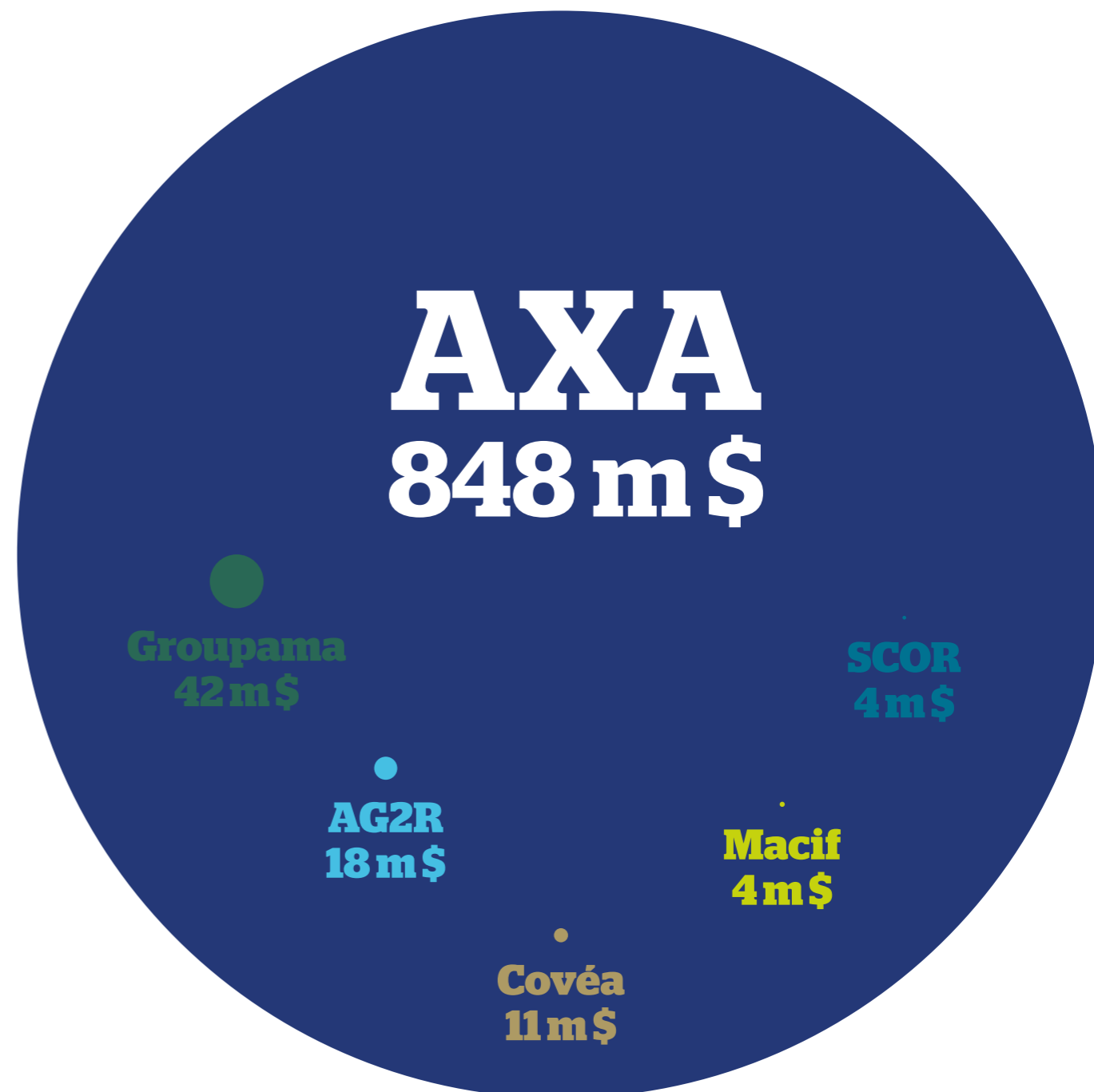
Le gestionnaire d'actif de Macif, OFI AM, analyse chaque émetteur en fonction de deux critères, le niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies vertes, et la possession des mines de charbon thermique, et en fonction de la position relative de chaque émetteur dans son secteur d'activité¹⁸. Cette approche est insuffisante car elle ne permet pas de refléter justement l'impact réel d'un émetteur sur le climat et donc l'exclusion d'entreprises qui continuent de développer de nouvelles centrales. Macif détient des actions dans 6 développeurs de charbon analysés, dont 5 européennes, RWE, Uniper, PGE, CEZ et Tauron, pour un montant total de 4,4 millions de dollars.

MAIF, CNP ASSURANCES & SCOR

Aucun investissement n'a été trouvé pour MAIF et un seul investissement, dans RWE, a été attribué à CNP Assurances, via un de ses fonds¹⁹, géré par BNP Paribas Asset Management²⁰. CNP Assurances a désinvesti des acteurs exposés à plus de 20 % au secteur du charbon et la MAIF déclare dans son Rapport ESG et Climat de 2016 ne financer aucune entreprise réalisant plus de 15 % de son chiffre d'affaires grâce au charbon, et réaliser 1,7 % de son chiffre d'affaires financé via ses investissements en direct dans des activités d'extraction ou d'exploitation d'énergies fossiles, avec une part de 97 % pour le pétrole et le gaz, et seulement 2 % pour le charbon²¹.

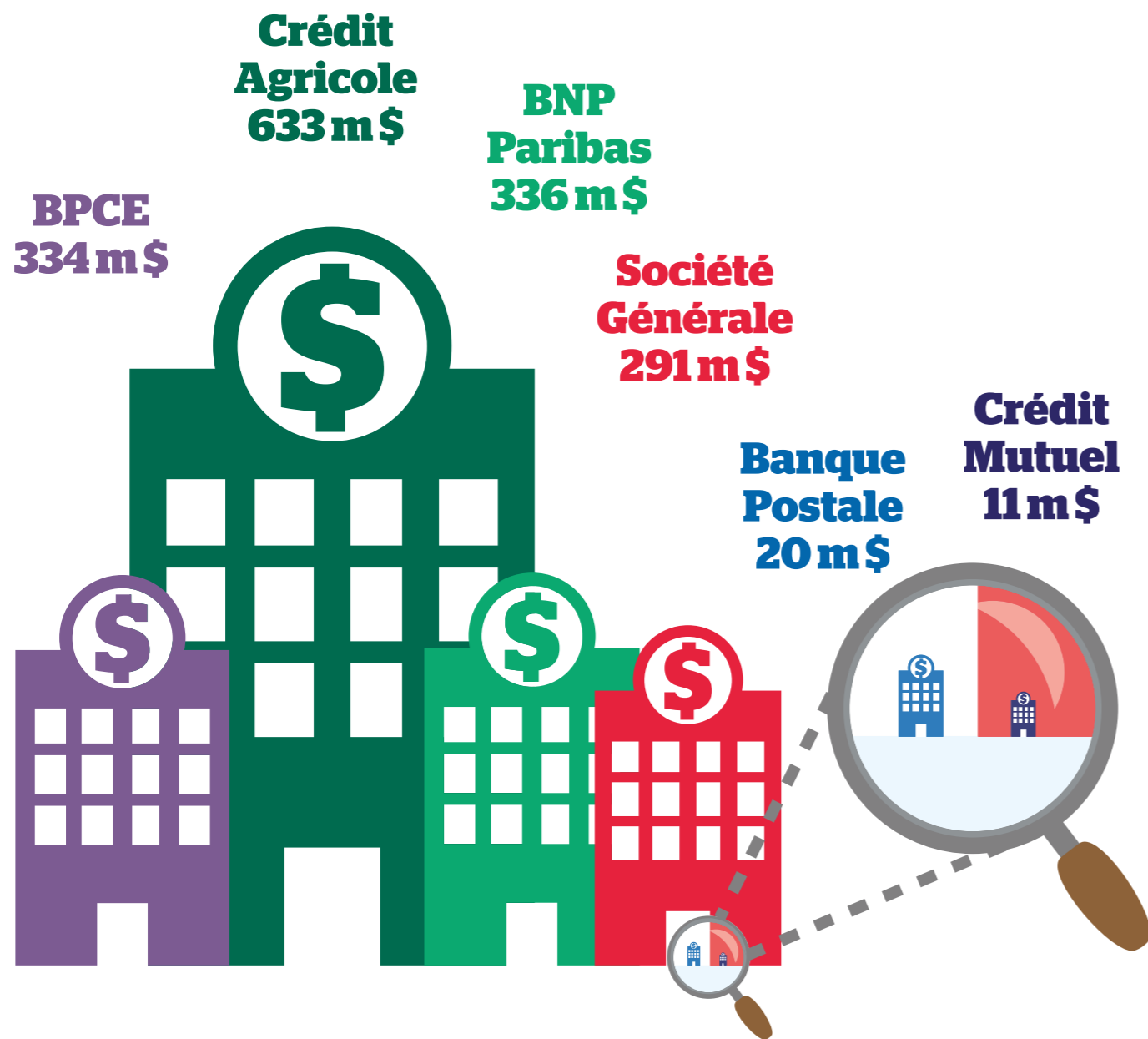
Concernant SCOR, qui a également pris des engagements sur le secteur du charbon, un seul investissement a été identifié, une obligation de 3,1 millions de dollars qui arrivait à échéance en août 2017.

Ces trois assureurs doivent clarifier leur position sur le charbon en adoptant des critères stricts d'investissement qui garantissent l'exclusion des développeurs de charbon.



Exposition des assureurs aux développeurs de charbon (en millions de dollars)

| Rang | Investisseurs | Obligations | | Actions | | Total | |
|--------------|------------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|
| | | Entreprises | Valeur | Entreprises | Valeur | Entreprises | Valeur |
| 1 | Axa | 14 | 459 | 32 | 389 | 36 | 848 |
| 2 | Groupama | 1 | 40 | 16 | 2 | 17 | 42 |
| 3 | AG2R La Mondiale | 1 | 4 | 1 | 14 | 2 | 18 |
| 4 | Covéa | - | - | 3 | 11 | 3 | 11 |
| 5 | Macif | - | - | 6 | 4 | 6 | 4 |
| 6 | SCOR | 1 | 3 | - | - | 1 | 3 |
| 7 | CNP Assurances | 1 | 0,1 | - | - | 1 | 0,1 |
| Total | | 15 | 506 | 34 | 421 | 38 | 926 |



Exposition des banques aux développeurs de charbon (en millions de dollars)

| Rang | Investisseur | Obligations | | Actions | | Total | |
|--------------|------------------|-------------|------------|-----------|------------|-------------|-------------|
| | | Entreprises | Valeur | Montant | Valeur | Entreprises | Valeur |
| 1 | Crédit Agricole | 17 | 410 | 34 | 222 | 40 | 633 |
| 2 | BNP Paribas | 12 | 49 | 26 | 287 | 31 | 336 |
| 3 | BPCE Group | 11 | 295 | 22 | 39 | 29 | 334 |
| 4 | Société Générale | 1 | 25 | 15 | 267 | 15 | 291 |
| 5 | Banque Postale | 1 | 4 | 9 | 16 | 9 | 20 |
| 6 | Crédit Mutuel | 3 | 4 | 4 | 7 | 7 | 11 |
| Total | | 21 | 787 | 38 | 837 | 45 | 1624 |

ZOOM SUR | LES BANCASSUREURS

Les grands groupes bancaires français sont des banques universelles, actives dans les métiers de banque de détail, de banque d'investissement et de financement et de banque de gestion d'actifs. Mais ces groupes très diversifiés et gigantesques sont aussi actifs dans le secteur de l'assurance. La Banque Postale, qui n'a pas d'activité CIB, délivre également des produits d'assurance.

Les 6 groupes bancaires français, BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE, Crédit Mutuel et la Banque postale détiennent 1634 millions de dollars d'investissements dans les 120 développeurs de charbon sélectionnés. Ces investissements représentent 59 % des investissements totaux détenus par des acteurs français et apparus dans la recherche de Profundo.

Les 4 premiers groupes bancaires BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE, apparaissent sans surprise détenir après AXA le plus d'investissements dans les 120 entreprises analysées. La Banque Postale et Crédit Mutuel ne tiennent que 2 % des investissements des banques dans ces entreprises. Si les 6 groupes bancaires détiennent 59 % des investissements totaux trouvés pour la France dans les entreprises sélectionnées, les 4 premiers en détiennent 58 %.

CRÉDIT AGRICOLE SUREXPOSÉ

Crédit Agricole est tout particulièrement exposé avec 632 millions d'investissements (dans 40 développeurs), soit près du double des investissements détenus par les autres investisseurs bancaires dans les développeurs de charbon.

Pourtant, les banques françaises ont toutes adopté des politiques relativement avancées sur le secteur du charbon, et qui s'appliquent dans l'ensemble à toutes les activités du groupe, y compris à la gestion d'actifs. Leurs investissements dans les entreprises qui développent de nouvelles centrales à charbon démontrent l'insuffisance ou des défauts d'application de ces politiques.

Pour ne prendre qu'un exemple, Crédit Agricole s'est engagé en 2015 à ne plus financer de projets de centrales à charbon dans les pays riches, de projets de mines de charbon partout dans le monde, et les sociétés minières exposées à plus de 50 % au charbon. La banque annonçait fin novembre 2016 mettre un terme à tous ses financements de projets de centrales à charbon, puis en décembre 2016 statuait dans sa politique sectorielle qu'elle « ne développera pas de relation avec des entreprises dont plus de 50 % de l'activité correspond à de la production d'électricité à partir de charbon et qui ne mettraient pas en œuvre un plan de diversification significatif »²².

Pourtant, rien qu'en 2017, Crédit Agricole a investi à hauteur de 86 millions de dollars dans Eskom. En générant plus de 90 % de son électricité à partir de charbon, l'entreprise sud-africaine tire plus de 50 % de son chiffre d'affaires du charbon. D'après sa politique, Crédit Agricole ne devrait plus la financer à moins qu'elle mette en place un plan de diversification significatif. Il n'en est rien puisque l'entreprise prévoit d'ajouter plus de 9 GW à ces 38 déjà existants.

FERMER LES CENTRALES DES ACTEURS EUROPÉENS : L'ENGAGEMENT MIS AU DEFI

Les assureurs, de même que les investisseurs, sont d'ordinaires prompts à mettre en avant leur rôle d'engagement auprès des entreprises afin de justifier le maintien de leurs investissements dans celles-ci. **Bien que des années de rhétorique en ce sens n'ont pas délivré des résultats démontrant l'efficacité des mesures d'engagement, les investisseurs français font aujourd'hui face à plusieurs cas tests : la fermeture des centrales à charbon détenues par les entreprises européennes en Europe et au-delà.**

De nombreux pays de l'Union européenne ont annoncé la fermeture de leurs centrales à charbon d'ici 2030 (France, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.). Cependant, le juste partage des responsabilités dans les efforts à mener en matière climatique implique l'exemplarité en Europe, mais également dans les pays du Sud où des acteurs publics et privés européens sont présents via des projets prévus ou existants de centrales à charbon.

Les actions représentent la moitié des investissements détenus par les investisseurs français dans les 120 développeurs, mais pour certains acteurs européens, comme RWE et PGE, la part des actions dans le total de ces investisseurs français monte respectivement à 60 et 100 %. **Les investisseurs français dans ces entreprises, et en particulier BNP Paribas et Société Générale dans RWE et AXA dans PGE, doivent là user de leur supposé pouvoir d'influence pour pousser les entreprises à renoncer à la construction de nouvelles centrales en Europe.**

Le cas de PGE et d'AXA est particulièrement intéressant : AXA détient plus de 2 % des actions de PGE pour une valeur totale de 116 millions d'euros, soit une part assez conséquente pour réellement peser sur l'entreprise qui prévoit 5 260 MW de nouvelle capacité en Europe. PGE, qui génère 90% de son électricité à partir de charbon, tire plus que

50 % de son chiffre d'affaires du charbon. AXA devrait déjà donc avoir désinvesti en vendant les actions qu'il détient de PGE. AXA doit donc faire un choix, soit désinvestir immédiatement de PGE, soit s'engager à le faire d'ici 2 ans si une stratégie d'engagement ne permet pas de forcer PGE à renoncer à ses plans de développement.

La responsabilité d'un acteur s'arrête-t-elle dès que les entreprises atteignent les 3 critères recommandés ? Il n'en rien car c'est bien vers zéro charbon qu'il faut tendre et non vers moins de charbon

*« L'objectif est bien que ces centrales soient fermées et non revendues à des entreprises moins disantes sur le plan environnemental »*²³

Laurence Pessez,
Déléguée à la Responsabilité Sociale et Environnementale pour BNP Paribas

Engie a décidé en 2015 de ne plus construire de nouvelles centrales et l'entreprise entend vendre ses centrales existantes afin d'atteindre son objectif de devenir *« le leader mondial de la transition énergétique »*²⁴. Pourtant, vendre une centrale aboutit généralement à allonger sa durée de vie et la seule solution d'un point de vue climatique est de fermer le parc existant de manière responsable, en commençant par les plus polluantes et les plus âgées. La majorité des banques françaises se sont engagées dans leurs politiques de 2015 à ne pas participer à la transaction d'actifs charbon et BNP Paribas reconnaissait elle-même le fait que la seule la fermeture des centrales à charbon était une solution au regard du climat²⁵.

L'engagement auprès de l'entreprise est urgent: au Chili, Engie pourrait d'ici peu revendre trois centrales à charbon : Tocopilla (4 unités, 439,6 MW), Andina (1 unité, 168,8 MW) et Hornitos (1 unité, 170,1 MW). Après 6 mois de difficultés à vendre car le Chili a de larges surcapacités dans le domaine de l'énergie, Engie a récemment décidé d'ajouter à la proposition de vente des trois centrales un contrat permettant d'injecter 5040 GWh d'électricité dans le réseau pendant 15 ans, à un prix de \$109,5/MWh (prix largement au-dessus du prix du marché actuel), à partir de 2018. Cette décision a accéléré le processus de vente. Selon des sources journalistiques chiliennes, la décision devrait être définitivement prise par Engie dans les deux mois à venir²⁶.

Ces centrales sont situées sur deux communes, qui accueillent 50 % du parc charbonnier chilien. Les impacts socio-économiques et sanitaires sur les populations locales sont donc considérables: zones saturées en polluants atmosphériques, normes de qualité de l'air largement dépassées, cendres toxiques rejetées, écosystèmes marins affectés, ressources naturelles dont les communautés de pêcheurs et de conchyliculteurs dépendent détruites. La centrale de Tocopilla est particulièrement sale : entrée en opération en 1960, 3 de ces unités sont les plus émettrices de CO2 de tout le Chili.

En tant que grands investisseurs de l'entreprise, Crédit Agricole (514 millions de dollars) et BNP Paribas (242 millions de dollars), qui font aussi partie de ses financeurs, doivent immédiatement inciter Engie à fermer et non vendre ses centrales de Tocopilla, Andina et Hornitos au Chili. **Mais c'est surtout vers AXA que les yeux se tournent à nouveau: avec 40 000 dollars d'actions dans la filiale d'Engie au Chili, Engie Energia Chile SA, l'assureur français est très bien placé pour y faire changer la donne, pour le climat et les populations.**



INTRODUCTION

- 1 - <http://www.leparisien.fr/economie/business/special-cop21-un-monde-plus-chaud-de-4-degrees-sera-impossible-a-assurer-selon-le-pdg-d-axa-30-11-2015-5326047.php>
- 2 - Aviva's strategic response to climate change, July 2015, p. 14.
- 3 - En juin dernier, les Amis de la Terre France et 350.org, AVAAZ, Divest Invest Individual, Greenpeace Suisse, Market Forces, Re-Common, ShareAction, le Sierra Club, le Sunrise Project, Rainforest Action Network, Urgewald, et le Waterkeeper Alliance, réunis au sein de la campagne Unfriend Coal, demandaient aux 25 principaux assureurs mondiaux de mettre un terme à leurs soutiens au charbon, d'adopter un plan pour une sortie des énergies fossiles et d'augmenter leurs soutiens aux énergies renouvelables. L'évaluation publiée dans le rapport "Insuring coal no more" se fonde sur les réponses de 17 de ces 25 assureurs ainsi que les informations publiées par ces sociétés dans des sondages, leurs rapports et sites internet.

LES ASSUREURS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- 4 - Climate Analytics, Ecofys, New Climate Institute, Climate Action Tracker Update, Paris Agreement in force, but no increase in climate action, November 2016.
- 5 - The Lancet Commission on pollution and health, October 19, 2017.
- 6 - Climate Analytics, Implications of the Paris Agreement for Coal Use in the Power Sector, November 2016.
- 7 - <https://www.insuranceeurope.eu/target-two-degrees-european-insurance-industry-launches-campaign-about-limiting-global-warming>.
- 8 - Prudential Regulation Authority, The impact of climate change on the UK insurance sector, September 2015.
- 9 - <http://unfriendcoal.com/2017/04/26/report-details-european-insurers-investments-fossil-fuels/>.

10 - TheCityUK, UK Fund Management, An Attractive Proposition for International Funds, November 2015.

11 - <http://unfriendcoal.com/2017/04/26/report-details-european-insurers-investments-fossil-fuels/ÉTAT-DES-LIEUX-DES-ASSUREURS-EUROPEENS>

12 - Swiss Re déclare être en train de développer un mécanisme de contrôle du risque carbone qui devrait notamment aboutir à l'adoption de restrictions à ses soutiens, côté investissement et assurantiels, aux entreprises actives dans le secteur du charbon.

13 - Generali a déclaré dans le passé ne pas assurer les projets de mines de charbon et s'être désinvesti d'entreprises actives dans le secteur. Pourtant, l'entreprise répondait aux auteurs du rapport international pour la campagne Unfriend coal ne pas avoir de politique en matière de désinvestissement du secteur du charbon et vouloir mener une étude complète sur son exposition au charbon avant de décider de mesures en la matière.

INVESTIR DANS LES DEVELOPPEURS DE CHARBON

14 - http://www.greenpeace.org/australia/global/australia/images/2012/Climate/Galilee_Report.pdf.

ZOOM SUR LES PLUS GROS INVESTISSEURS FRANÇAIS

15 - 58 % des investissements des bancassureurs et assureurs dans les développeurs de charbon.

GESTION POUR TIERS : DÉINVESTIR POUR PROTÉGER SES CLIENTS ET LE CLIMAT

16 - SCOR n'applique pas sa politique aux actifs gérés pour des tiers. Cependant, ces derniers ne représentent qu'une petite partie de son activité

ZOOM SUR LES ASSURANCES

17 - <http://www.groupama.com/wp-content/uploads/2017/05/Groupama-Rapport-Climat-et-ESG.pdf>.

18 - https://www.macif.fr/files/live/sites/macif/files/macif/LeGroupe/ResponsabiliteSociale/Rapport-investissement-responsable-macif-maciflia-themis-article_173.pdf.

19 - CNP Assur Forticredit. La propriété de ce fond n'a pas pu être confirmée, et la recherche ici attribue la valeur totale de l'investissement à CNP Assurances.

20 - Les deux assureurs investissent dans plusieurs fonds qui sont gérés par des gestionnaires extérieurs, principalement OFI Asset Management pour MAIF et des filiales de BNP Paribas, Société générale et BPCE pour CNP Assurances. Bien qu'elle publie régulièrement des rapports sur ses fonds, la MAIF ne rend public aucun portefeuille ou mandat.

21 - https://entreprise.maif.fr/files/live/sites/entreprise-maif/files/images/entreprise/performances-et-recompenses/Rapports%20annuels/Rapport%20MAIF_ESG-Climat_VF.pdf.

ZOOM SUR LES BANCASSUREURS

22 - <https://www.ca-cib.fr/sites/default/files/2017-03/politique-sectorielle-centrales-charbon-novembre-2016.pdf>

FERMER LES CENTRALES DES ACTEURS EUROPÉENS : L'ENGAGEMENT MIS AU DEFI

23 - <http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/les-banques-nouvelles-alliees-du-climat-144556.html>

24 - https://www.lesechos.fr/09/09/2016/LeSchosWeekEnd/00044-008-ECWE_Isabelle-Kocher-la-transition-energieque.htm.

25 - <http://www.terram.cl/2017/10/engie-pone-en-venta-el-ultimo-gran-contrato-electrico-y-tiene-5-interesados/>.

26 - <http://www.terram.cl/2017/10/engie-pone-en-venta-el-ultimo-gran-contrato-electrico-y-tiene-5-interesados/>.



CONTACTEZ LUCIE PINSON
lucie.pinson@amisdelaterre.org
06 79 54 37 15

En assurant et en investissant dans le charbon et d'autres projets d'énergies fossiles, les assureurs contribuent à un niveau de changement climatique catastrophique dont ils sont censés protéger leurs clients. Ils doivent changer leurs pratiques, aussi bien au niveau de l'assurance que de l'investissement.

NOS RECOMMANDATIONS

1. NE PAS RENOUVELER OU DÉLIVRER DES ASSURANCES LIÉES À DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES CHARBON (MINES, CENTRALES, INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, ETC), EXISTANTS OU NOUVEAUX.

2. EXCLURE DE LEURS SOUTIENS, CÔTÉ ASSURANTIEL ET INVESTISSEMENT, LES ENTREPRISES QUI NE RESPECTENT PAS UN DES TROIS CRITÈRES SUIVANTS :

A. L'ENTREPRISE DÉVELOPPE DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES LIÉES AU SECTEUR DU CHARBON (MINES, CENTRALES, TRANSPORT, DISTRIBUTION, ETC.) ET EST ACTIVE DANS LA VENTE ET L'ACHAT D'ACTIFS EXISTANTS.

B. L'ENTREPRISE TIRE PLUS DE 30 % DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES DU CHARBON ET GÉNÈRE PLUS DE 30 % DE SON ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE CHARBON.

C. L'ENTREPRISE PRODUIT PLUS DE 20 MILLIONS DE TONNES DE CHARBON PAR AN OU A UNE CAPACITÉ INSTALLÉE SUPÉRIEURE À 10 GW.